

Bulletin d'adhésion à la Coccinelle

COOPERATIVE DE JARDINAGE AU NATUREL



Édition 2025

Dans le cadre de la réduction des déchets verts des particuliers, et afin de soutenir la démarche écoresponsable des collectivités locales, le CPIE Mayenne Bas-Maine met à disposition du matériel de type broyeur à déchets verts et petit outillage de jardinage au naturel.

Pourquoi adhérer à la Coccinelle ?

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir de décision est exercé démocratiquement.

Adhérer à la Coccinelle c'est faire parti d'un réseau de jardiniers au naturel pour bénéficier des conseils de ses membres, et bénéficier du prêt de matériel à un tarif attractif pour découvrir des outils en vue de les acheter plus tard, ou simplement éviter l'achat de matériel onéreux ne servant que ponctuellement.

Vos coordonnées

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	
N° de téléphone			
Adresse mail			

En remplissant ce formulaire d'adhésion, vous acceptez que le CPIE Mayenne Bas-Maine enregistre vos données personnelles afin de communiquer occasionnellement avec vous sur ses projets et événements. Le CPIE Mayenne Bas-Maine s'engage à ne pas divulguer, transmettre, ou partager vos données personnelles avec d'autres entités, conformément au Règlement général de protection des données de 2018 sur la protection des données personnelles. Aussi, pour garantir le bon fonctionnement de la coopérative, vos données personnelles seront accessibles aux autres membres de la coopérative ; ainsi chacun d'entre vous sera joignable, notamment dans le cadre du prêt de matériel.

Choisissez votre type d'adhésion

- Je souhaite seulement emprunter du « petit matériel » (campagnoles, broyeurs électriques, matériel de taille, tondeuse manuelle). : 10€ par an + caution non encaissée de 150€ sur un chèque à part.
- Je souhaite pouvoir emprunter du « petit » ET du « gros matériel » (broyeur thermique, etc.) : 30€ par an + caution non encaissée de 600€ sur un chèque à part.
- En adhérent, j'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin d'adhésion

Je règle mon adhésion

- en chèque à l'ordre du CPIE Mayenne Bas-Maine
- en espèces

Fait à :

Le :

Je signe ce bulletin

--